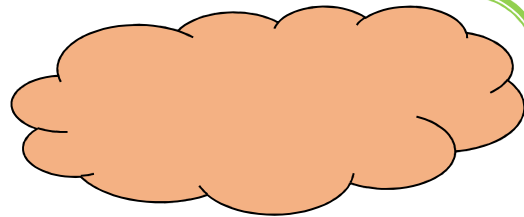


LES EVENEMENTS INDESIRABLES A LA BASTIDE



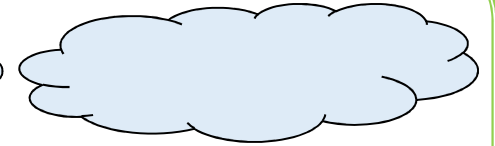
L'INQUIET



Afin de dédramatiser la déclaration des évènements indésirables et d'inciter les professionnels à déclarer, l'ehpad La bastide s'est engagé en élaborant une charte de confiance et d'incitation au signalement. C'est la culture positive de l'erreur.



LE CONFIANT



Déclarer les événements indésirables :

- ✓ Contribue à la connaissance des risques
- ✓ Améliorer la sécurité des résidents, des visiteurs et des personnels
- ✓ Permet de sensibiliser le personnel à la culture positive de l'erreur
- ✓ Répond à la législation

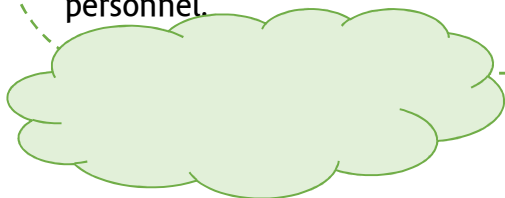
C'est un évènement qui crée, qui risque de créer ou qui aurait pu créer un dommage à une personne, aux matériels, aux locaux, ...

Les EI peuvent être : des dysfonctionnements, des incidents, des Evènements Porteurs de Risques (EPR), des presque-accidents, des accidents, des Evènements Indésirables Graves (EIG).

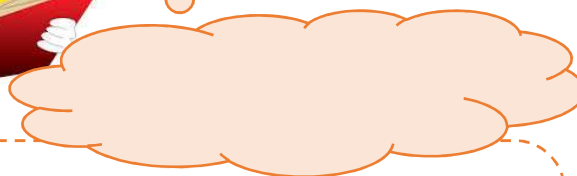
Exemples :

- Problème de prescription
- Erreur d'administration d'un traitement
- Glissement de tâche
- Défaut de transmission
- Perte/vol
- Panne matériel ...

La Fiche d'Evènement Indésirable (FEI) permet de signaler ces dysfonctionnements. La déclaration se fait directement sur IJTrace. Elle permet d'y émettre des axes de travail dans l'intérêt du résident et du personnel.



L'INTERESSE



L'ensemble du personnel de l'établissement.



LE MEFIANT



SURVENUE de l'EI

